



No de résolution  
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE RAGUENEAU TENUE LE 19 FÉVRIER 2024 À 19 H 30 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ÉDOUARD-JEAN (10, RUE DES LOISIRS). FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE RAYMOND LAVOIE, MAIRE.**

Sont présents les conseillers :

Monsieur Gilbert Dupont	Madame Huguette Tremblay
Monsieur Claude Lavoie	Madame Laurence Martel
Monsieur Yvon Gauthier	Monsieur Yves Boulianne

Secrétaire d'assemblée :

Monsieur Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier

2024/02-01

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2024/02-02

**ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point suivant aux affaires nouvelles :

a) Dépôt d'une pétition

Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert.

2024/02-03

**PROCÈS-VERBAUX DES 22 ET 29 JANVIER 2024**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 22 janvier 2024 et de la séance extraordinaire du 29 janvier 2024.

2024/02-04

**COMPTES À PAYER**

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes déjà payés d'une somme de 68 829,14 \$ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 janvier 2024 d'une somme de 147 524,64 \$ soient acceptés et payés, le tout totalisant 216 353,78 \$.



No de résolution  
ou annotation

2024/02-05

### **RAPPORTS DES COMITÉS**

Chaque conseiller est invité à présenter l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Aucun procès-verbal n'est déposé.

2024/02-06

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 2024-03 RELATIF AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT DE LA MUNICIPALITÉ DE RAGUENEAU**

Gilbert Dupont donne avis qu'à une séance ultérieure, sera soumis pour adoption le règlement n° 2024-03 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout de la municipalité de Ragueneau. Le projet de règlement, expliqué par le président, est déposé au conseil et des copies sont disponibles pour le public.

2024/02-07

### **RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

**CONSIDÉRANT QUE** sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.01.1, de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité demande la reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

**CONSIDÉRANT QUE** sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique le nombre d'électorales et d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division;

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour reconduire la division actuelle de son territoire en districts électoraux.

2024/02-08

### **RENOUVELLEMENT DU PROTOCOLE D'ENTENTE - REFUGE ANIMAL LE CHAPITOU**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

2024/02-09

### **ENTENTE SERVICE AUX SINISTRÉS – CROIX ROUGE CANADIENNE**

**IL EST PROPOSÉ** par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'entente de service aux sinistrés 2024-2025 avec la Croix-Rouge canadienne et d'autoriser le paiement de 267 \$, montant représentant la contribution de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau à cet organisme.



No de résolution  
ou annotation

2024/02-10

### MANDAT À LA FQM – REMISE EN ÉTAT DU MILIEU HUMIDE AU CAMPING

**CONSIDÉRANT** l'avis de non-conformité reçu du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs daté du 18 septembre 2023 relativement à des travaux non autorisés en milieu hydrique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire obtenir de l'accompagnement dans le dossier de remise en état du milieu humide au camping et à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'environnement de la FQM;

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à mandater les services d'ingénierie et d'environnement de la FQM afin d'obtenir de l'accompagnement dans le dossier de remise en état du milieu humide au camping.

2024/02-11

### VÉRIFICATION D'EXACTITUDE DES ÉLÉMENTS DE MESURE DE DÉBIT

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a l'obligation de faire vérifier l'exactitude des éléments de mesure de débit (compteurs d'eau) installés sur ses infrastructures;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services n° 24-0016 présentée par la firme Avizo Experts-conseils;

**IL EST PROPOSÉ** par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de la firme Avizo Experts-conseils d'un montant de 2 940 \$ (plus taxes applicables) pour la vérification d'exactitude des éléments de mesure de débit.

2024/02-12

### AUTORISATION DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – TRANSMISSION DE LA LISTE DES PROPRIÉTÉS À LA MRC DE MANICOUAGAN

**CONSIDÉRANT QUE**, selon l'article 1022 du *Code municipal du Québec*, le greffier-trésorier doit soumettre au conseil pour approbation un état de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes restant dues;

**CONSIDÉRANT QUE**, selon l'article 1023 du *Code municipal du Québec*, « Le greffier-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté, un extrait de l'état des immeubles à être vendus par le greffier-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil »;

**IL EST PROPOSÉ** par Yvon Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal approuve l'état préparé par le directeur général et greffier-trésorier;

**QUE** le conseil municipal autorise la transmission de la liste des dossiers à vendre pour défaut de paiement de taxes à la MRC de Manicouagan dans les délais prescrits par la Loi;

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à retirer les dossiers dont le paiement aura été effectué avant la date de transmission à la MRC de Manicouagan;

**QUE** le conseil municipal désigne Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, ou Edith Martel, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à représenter la Municipalité pour enchérir sur les immeubles concernés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes par la MRC de Manicouagan.



No de résolution  
ou annotation

2024/02-13

### CONGRÈS ADMQ 2024

**IL EST PROPOSÉ** par Laurence Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Steve Berthiaume, à assister au congrès annuel de l'ADMQ qui se tiendra au Centre des congrès de Québec du 12 au 14 juin 2024.

Il est également résolu que les frais d'inscription, de déplacement et de repas soient assumés par la municipalité conformément aux règlements en vigueur.

2024/02-14

### PARTICIPATION À LA COLLECTION D'AUTOCOLLANTS ROADTRIP CÔTE-NORD

**IL EST PROPOSÉ** par Yves Boulianne et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Ragueneau s'engage à participer financièrement au projet de « Collection d'autocollants Roadtrip Côte-Nord » pour la création et l'impression d'un autocollant à l'image de la municipalité et accepte que la distribution soit gratuite, sous la coordination de Tourisme Côte-Nord.

2024/02-15

### DEMANDE DE DON – CLUB TAILLARDAT

**CONSIDÉRANT** la demande de don reçue du Club Taillardat relativement à l'organisation de sa première édition de la « Fête de la pêche blanche de Ragueneau »;

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un don de 500 \$ soit alloué au Club Taillardat pour l'organisation de leur activité « Fête de la pêche blanche » qui se tiendra le 16 mars 2024.

2024/02-16

### DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE SUR LE LOT 5 148 931

**CONSIDÉRANT** la demande reçue de la Maison des Jeunes « La Boîte » de Ragueneau pour la construction d'une remise;

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble qui fait l'objet de la demande est localisé sur le lot 5 148 931 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le terrain appartient à la Municipalité de Ragueneau;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de zonage 2015-03, article 5.3.3., alinéa 5 permet cette construction;

**CONSIDÉRANT** que la localisation demandée est située dans une zone d'érosion;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment devra être relocalisé selon la réglementation d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par Huguette Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'émission d'un permis à la Maison des Jeunes « La Boîte » pour la construction d'une remise sur le lot 5 148 931, plus spécifiquement derrière le bâtiment portant les adresses 517-519-521, route 138, laquelle devra être relocalisée selon le règlement d'urbanisme.

2024/02-17

### AUTORISATION - ACHAT D'ÉPINGLETTES DE LA MUNICIPALITÉ

**CONSIDÉRANT QUE** l'inventaire des épinglettes à l'effigie du logo de la municipalité est épuisé;



No de résolution  
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2024/02-18

**AFFAIRES NOUVELLES**

**a) DÉPÔT D'UNE PÉTITION**

Le conseil municipal prend acte du dépôt d'un document par monsieur Kevin Jean. Il s'agit d'une pétition demandant la démission des membres du conseil municipal.

2024/02-19

**FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2024/02-20

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président répond aux questions du public.

2024/02-21

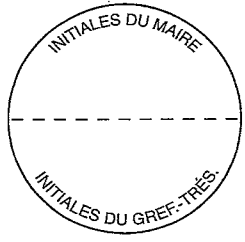
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ** par Claude Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 h 29.

Raymond Lavoie  
Maire

Steve Berthiaume  
Directeur général et greffier-trésorier

***Je, Raymond Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.***



No de résolution  
ou annotation

